

Marseille, le 20 janvier 2012

Demande de permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Méditerranée de la société Melrose Mediterranean Limited :

le GIP des Calanques exprime un avis défavorable à la délivrance d'une nouvelle autorisation par l'Etat,

compte tenu des risques écologiques, économiques et sanitaires.

Compte tenu d'une part des impacts et risques écologiques et humains majeurs que ferait courir la recherche et l'extraction d'hydrocarbures en Méditerranée, notamment au large des côtes du futur Parc national des Calanques et de l'avis de notre conseil scientifique, et d'autre part dans un souci de cohérence avec les objectifs clairement affirmés par l'Etat lui-même en matière de développement des aires marines protégées, j'ai proposé à l'Assemblée Générale du GIP d'émettre un avis défavorable à ce que l'Etat accorde un nouveau permis de recherche à la société Melrose Mediterranean - ou à toute autre.

Guy Teissier

Président du GIP des Calanques

Député des Bouches-du-Rhône

Maire des 9e et 10e arrondissements de Marseille

HISTORIQUE

Le permis dit « Rhône Maritime » est un permis exclusif de **recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux**, emprisonnés sous forme de réservoirs dans des pièges géologiques, notamment dans les **sous-sols sous-marins**.

29 octobre 2002 : octroi d'un premier permis d'exploration à la société TGS-NOPEC, pour une durée de 3 ans, sur une superficie de 25 000 km², au large des Bouches-du-Rhône et du Var.

2005 : demande de mutation du permis de cette société au profit de la société Melrose Mediterranean Limited, prolongation pour une période de 5 années supplémentaires pour une superficie ramenée à 12 500 km² (jusqu'au 19 novembre 2010). Ces modifications ont été approuvées par un arrêté du ministère en charge de l'Ecologie en 2006.

Juillet 2010 : nouvelle demande de prolongation de 5 années déposée par Melrose Mediterranean Limited, pour une superficie de 9 375 km².

Dans l'attente, la compagnie a continué ses campagnes de prospection sismique pendant l'hiver 2010/2011, **alors que son permis avait expiré depuis novembre 2010**.

En janvier 2011, les sociétés Melrose Mediterranean Limited et Noble Energie France SAS concluent une convention de mutation, suite à laquelle Noble Energie devient majoritaire dans le permis Rhône maritime et dépose le 18 juillet 2011 une nouvelle demande de prolongation du permis de recherche.

DEMANDE DE PROLONGATION DU PERMIS « RHONE MARITIME » - 2011

Cette demande actualisée pour une durée de 5 années supplémentaires couvre 9 375 km², sur le plateau continental, au large des Bouches-du-Rhône et du Var. Cette zone se situe à **moins de 30 km du périmètre du futur Parc national des Calanques et à 50-70 km du Parc national de Port Cros et du Sanctuaire PELAGOS** (protection des mammifères marins de Méditerranée France / Italie / Monaco). De nouvelles campagnes de **prospection acoustique** mais également des **forages d'exploration** sont envisagés.

IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DES CAMPAGNES DE PROSPECTION D'HYDROCARBURES EN MER

Un impact avéré des ondes sonores

Sous l'eau, les ondes sonores se propagent sur de grandes distances. Elles ont un impact avéré sur la faune marine, en particulier sur les cétacés sur lesquels elles provoquent des perturbations majeures : stress acoustique, dérèglement des comportements, désorientation liée aux perturbations du système d'écholocation, baisse de l'immunité... Les poissons sont aussi touchés, y compris les espèces d'importance commerciale (réduction des prises par les pêcheurs de 45-70% lors des prospections sismiques, baisse de la fécondité...).

Un risque majeur de pollution

Un accident lors des forages exploratoires peut se traduire par une pollution majeure, du type de la marée noire intervenue en 2010 dans le golfe du Mexique. Les produits polluants pourraient atteindre rapidement les eaux et les côtes de Méditerranée française, en particulier des aires marines protégées existantes (Port-Cros, Bouches de Bonifacio, Scandola, Pelagos) **mais aussi du futur cœur marin du Parc national des Calanques**.

Spécificités des Calanques

Les **conséquences** d'un tel événement pourraient être non maîtrisables et très lourdes sur le long terme **sur le milieu marin et côtier, en particulier dans les Calanques**, du fait de leurs caractéristiques : côte rocheuse très découpée, herbiers de posidonie, trottoir à algue encroûtante Lithophyllum, paysage, faune, chaînes alimentaires, sédiments... Les effets en terme de santé publique de ces pollutions sont aussi de plus en plus dénoncés.

Le risque intrinsèque à ce type de prospection est en outre accru dans la zone de recherche concernée, du fait de la profondeur du forage et du risque sismique.

LES DEMARCHES EFFECTUEES

Alerté sur ce dossier, le **Conseil Scientifique et Pédagogique du GIP** s'en est déjà saisi lors de sa séance du 25 mai 2011 pour dénoncer le danger, freiner l'exploitation et demander à ce que le GIP soit systématiquement informé du dossier. La **présidente du CSP a écrit à la Ministre de l'Ecologie** le 1er juillet 2011, l'alertant sur ce risque. Début septembre, la directrice de cabinet de cette dernière a indiqué par courrier que la demande déposée était conforme aux lignes directrices de l'accord sur la conservation des cétacés dans les mers Noire et Méditerranée et dans le secteur Atlantique adjacent et aux normes internationales.

Début octobre 2011, le **Préfet de Région a consulté** plusieurs établissements publics, collectivités locales et le directeur du **GIP des Calanques** sur cette demande de permis. Ce dernier, ainsi que la présidente du CSP a donné un avis défavorable qui a depuis été à nouveau confirmé par le CSP lors de sa dernière séance du 6 janvier 2012.

POSITIONNEMENT DE L'AG DU GIP SUR LA DEMANDE DE PERMIS DIT « RHONE MARITIME »

Considérant les forts impacts écologiques et économiques, et les risques sur la santé publique, liés aux campagnes de prospection d'hydrocarbures liquides ou gazeux, Guy Teissier a proposé à l'Assemblée générale du GIP du 20 janvier d'émettre un avis défavorable sur la demande de prolongation du permis « Rhône maritime ».

Cette position s'aligne par ailleurs sur la politique affichée au plus haut niveau de l'Etat français en matière de développement de ses aires marines protégées et en particulier le projet de Parc national des calanques, dont le GIP est préfigurateur, qui doit voir le jour au printemps 2012 et dont le futur périmètre marin est directement menacé par les impacts et risques évoqués.

Contact : Laurence DELACHAUME • Chargée de communication

Groupement d'Intérêt Public des Calanques • Bât A4 • Parc Valad • Impasse Paradou • 13009 Marseille
Tel : 04 91 72 72 12 • Fax : 04 91 73 23 99 • laurence.delachaume@gipcalanques.fr • www.gipcalanques.fr